

Annexe n°2

Conseil communautaire de La Porte du Hainaut - Délibération n° D21272B du 13 décembre 2021 : «NPNRU de La Porte du Hainaut – Quartier d'intérêt national 'Centre' à Denain : demande de mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique »



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

DÉLIBÉRATION

Séance du Bureau communautaire en date du lundi 13 décembre 2021
Convocation en date du lundi 6 décembre 2021

Objet : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut - Quartier d'intérêt National "Centre" à Denain : Demande de mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

N° : D21272B

N°Acte : 8.5

Rapporteur : Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA - 10ème Vice-Présidente chargée de la politique de la ville, de la cohésion sociale et du renouvellement urbain

Direction Générale Adjointe
Direction Renouveau Urbain Et Développement

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie HUGUES (HELESMES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 50

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 47

Membres présents : 41

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M.

Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Micheline WANNEPAIN (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Héléne DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Marie LECERF (THIANT) - Conseiller communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jean-François BURETTE (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 11

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à Mme Micheline WANNEPAIN (RAISMES), Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à Mme Muriel DELFOSSE-DE DEKEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE)

Membres absents excusés : 7

M. Michel BLAISE (BELLAING), M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), M. Sébastien CHENU (DENAIN), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Conseil communautaire du 18 octobre 2021
Délibération n°D21235 / n°Actes : 8.5

2/5

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Budget de l'année en cours,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le NPNRU,

Vu le Contrat de Ville de La Porte du Hainaut du 26 juin 2015 et ses avenants,

Vu le Protocole de Préfiguration de La Porte du Hainaut sur le quartier « Centre » à Denain en date du 21 mars 2017,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de La Porte du Hainaut pour la période 2017-2022 adopté par délibération du Conseil Communautaire n°230/17 en date du 11 décembre 2017,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°88/18 et n°89/18 du 25 juin 2018 relatives aux modalités d'intervention de la CAPH en matière de renouvellement urbain,

Vu les avis favorables du Comité d'Engagement de l'ANRU et des partenaires en date du 29 avril 2019 et du 1^{er} octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Politique de la Ville, Cohésion Sociale et Renouvellement Urbain » en date du 3 juin 2021,

Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire « Centre » à Denain bénéficie de l'accompagnement et des crédits déployés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il est piloté par La Porte du Hainaut en lien avec la ville de Denain.

La signature du protocole de préfiguration du projet en 2017, a donné lieu à un ensemble d'études pré-opérationnelles visant à définir finement le projet de Renouvellement Urbain. Elles ont permis d'établir et de valider un scénario d'aménagement ainsi que la programmation en matière de logements, d'équipements, d'espaces publics et de locaux commerciaux. Par ailleurs, un programme d'actions sociales, de relogement et d'insertion a été établi pour accompagner les ménages du territoire.

Le projet global a reçu un avis favorable du Comité National d'Engagement de l'ANRU et des partenaires nationaux le 29 avril 2019 et le 1^{er} novembre 2020.

Désormais, afin de mettre en œuvre ce programme, il convient de valider la convention opérationnelle financière pluriannuelle, qui fixe les engagements contractuels des différentes parties prenantes (ANRU, porteur de projet, maîtres d'ouvrage, autres financeurs...) pour la durée de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

1^{ère} phase

Le programme urbain de la 1^{ère} phase, qui s'échelonne entre 2021 et 2030, consistera en la réalisation des opérations suivantes :

- Le recyclage foncier et immobilier de 306 logements anciens dégradés dont 146 déjà déconstruits au sein de 6 îlots,
- L'aménagement et la viabilisation des îlots recyclés,
- La restructuration et l'aménagement de nouveaux espaces publics,
- La construction de 210 logements sociaux dont 80 en reconstitution de l'offre,
- La construction en diversification de l'offre de logements de 78 logements en accession sociale à la propriété,
- La construction ou la réhabilitation de 4 équipements publics : la reconstruction de l'école maternelle Condorcet, un groupe scolaire pour le quartier du Vieux Denain, le pôle Enfance, la

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Conseil communautaire du 18 octobre 2021
Délibération n°D21235 /n°Actes : 8.5
3/5

Portage foncier par l'EPF :

Pour information, une convention opérationnelle de portage foncier est en cours de rédaction entre l'EPF, la commune de Denain et La Porte du Hainaut pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut – Quartier d'intérêt national 'centre' à Denain. L'EPF doit s'engager, notamment à acquérir et assurer le portage foncier des biens inscrits aux différents périmètres opérationnels repris à la convention, à réaliser les travaux de déconstruction sur la base du programme défini et à céder le foncier à La Porte du Hainaut ou à l'opérateur désigné par elle.

Cette convention opérationnelle dédiée au projet NPNRU reprend dans son périmètre cinq sites actuellement déjà conventionnés avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais.

Malgré les démarches engagées dans le cadre de ces conventions opérationnelles antérieures, l'acquisition des immeubles n'a pu aboutir à l'amiable.

En outre, ces acquisitions doivent pouvoir être menées dans des délais compatibles avec la durée de la convention NPNRU signée avec l'ANRU.

Par conséquent, il est opportun de recourir à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui pourrait aboutir le cas échéant à l'expropriation des immeubles que l'EPF n'aura pas réussi à acquérir à l'amiable.

Formellement, La Porte du Hainaut par délibération doit solliciter Monsieur le Sous-Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP.

Conformément au projet de convention opérationnelle avec l'EPF, il sera demandé à ce que cet établissement soit titulaire de la DUP et puisse mener le moment venu l'enquête parcellaire.

Maîtrise foncière directe par la ville de Denain

Pour les projets qui relèvent de sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre du NPNRU, un flot de recyclage foncier et quelques parcelles isolées, la ville de Denain sollicitera à son profit l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Dépôt d'un dossier unique d'enquête

En tant que pilote du projet de renouvellement urbain, La Porte du Hainaut constituera le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur l'ensemble de l'opération, tant sur la partie portée par La Porte du Hainaut et qui fait l'objet de la convention opérationnelle avec l'EPF que sur la partie portée par la commune de Denain.

Par la suite, après la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire nécessaire à l'aboutissement de la procédure d'expropriation sera mise en œuvre :

- ✓ D'une part par l'EPF pour la partie qui fait l'objet de la convention opérationnelle,
- ✓ D'autre part par la Commune pour le périmètre qui la concerne.

Le Bureau communautaire décide :

- **de décider d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de permettre la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut – Quartier d'intérêt national 'centre' à Denain.**

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 18 octobre 2021

Acte rendu exécutoire

Par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du :

27 OCT. 2021

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



Le Président

Aymeric ROBIN



Pour le Président
et par délégation
Le Vice-Président
M. Michel QUIEVY

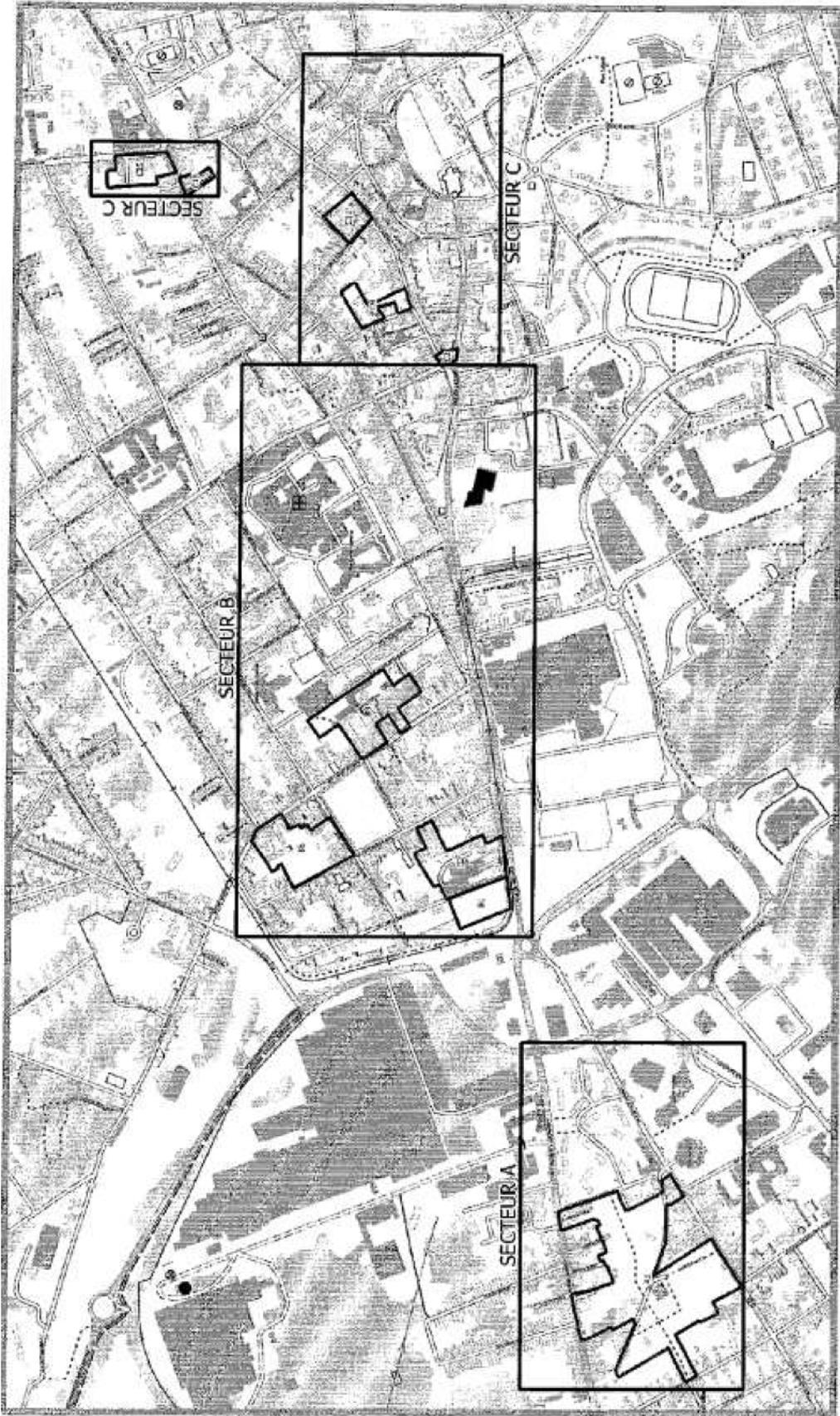
Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Conseil communautaire du 18 octobre 2021

Délibération n°D21235 /n°Actes : 8.5

5/5



1:2 000
 Scale
 100 000 000
 100 000 000
 100 000 000



- Légende**
-  Perimètres de recyclage
 -  Secteurs d'intervention

NPNRU de Denain
Plan des abords du projet

